SPORTS NATURE
Yoann - 06 09 01 14 26
Kevin - 06 64 41 72 02
www.sports-nature.bzh

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

L'entreprise – SPORTS NATURE - a été crée en janvier 2012. Son objectif est de proposer des **activités physique de plein air** au plus grand nombre et **toute l'année**.

L'activité s'inscrit dans une démarche de **qualité et de convivialité**, dont les objectifs sont la **forme physique** et la **santé**. L'offre comprend un panel de pratiques physiques variées, effectuées **en toute sécurité et dans la bonne humeur**.

Général

- Horaires
  L'heure donnée est l'heure du début de la séance. Pensez à anticipez votre temps de préparation ainsi que le temps de trajet selon la saison.

- Annulation
  L'animateur peut annuler ou interrompre une séance s'il estime que toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies.
  L'annulation est également possible s'il y a moins de 4 participants.

- Equipement
  Chacun est responsable de son équipement. Choisissez une tenue adaptée aux conditions. Nous pouvons vous conseiller sur votre matériel.

- Déroulement des activités
  Le bon sens et les échanges restent les meilleurs moteurs de la progression:
  - Pensez à faire part de vos éventuels soucis de santé.
  - N'hésitez pas à manifester votre crainte face aux conditions du jour.
  - Exprimez vos attentes ou vos idées pour l'évolution de des activités.

- Partenaires
  - 10% de remise à Swell Addiction (4 rue Louis Blériot, AURAY)
  - 10% de remise dans le rayon "Olaian" à Décathlon - VANNES
  sur présentation de la carte partenaire

- Aimons et respectons la nature, pour en profiter au mieux, ne troublons pas son équilibre. Pensons à minimiser nos déchets, favoriser le co-voiturage...

Conduite à tenir en cas d'accident

Dans le cas d'un accident, suivez les instructions données par l'animateur.

Un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours est édité pour fixer la conduite à tenir en cas d'urgence. Il est à votre disposition pour être consulté.

Tarifs

- Les "cartes" ont une durée de validité limitée à 1 an à partir de la date d'achat et vous laissent accès à toutes les activités et toutes les séances.

- Les "abonnements" garantissent un accès illimité aux séances et activités jusqu'au mois d'Aout suivant l'achat de l'abonnement.

Dans la mesure où les séances convenues sont assurées, aucun remboursement ne sera possible.

Dans le cas d'un arrêt de l'activité suite à un avis médical, la validité d'une carte pourrait être repoussée autant que possible.

Une facture peut être délivrée sur demande.

Assurance

Sports Nature souscrit une assurance de Responsabilité Civile Professionelle (*couverture contre les conséquences pécuniaires qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés aux tiers*): Etablissement AXA, contrat n° 5384012804.

Chaque pratiquant valide une décharge certifiant l'absence de contre indication à la pratique d'activité physique en signant ce présent réglement.
Les possesseurs de carte et les abonnés s'engagent à fournir un certificat médical.

Informations personnelles

Je soussigné :

☐ certifie sur l'honneur ne pas présenter de contre-indication à la pratique d'activité(s) physique(s) de plein air.

☐ autorise la diffusion d'images pouvant être prises lors des séances, sur le site ou la page Facebook sports-nature.bzh, des affiches ou des vidéos promotionnelles.

☐ souhaite m'inscrire sur l'application "Sport Easy" avec le code *vyx2fc6* afin de contribuer au suivi des séances au jour le jour.

Téléphone :

E-mail :

Date :

Signature :